

2022_CT2_025

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Poursuite de la mise en oeuvre de la politique sportive du Territoire du Pays d'Aix - Événements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2022 – Open Pays d'Aix Cepac et Ironman du Pays d'Aix-en-Provence

Le 3 mars 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 24 février 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – CANAL Jean-Louis – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CESARI Martine donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – CIOT Jean-David donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GARCIN Eric donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MARTIN Régis donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à GERARD Jacky – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – VENTRON Amapola donne pouvoir à ARDHUIN Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BENKACI Moussa – BUCHAUT Romain – BURLE Christian – CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Politique culturelle et sportive
Sports**

■ Séance du 3 mars 2022

07_1_03

■ Poursuite de la mise en œuvre de la politique sportive du Territoire du Pays d'Aix : Événements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2022 – Open Pays d'Aix Cepac et Ironman du Pays d'Aix-en-Provence

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien de la Communauté du Pays d'Aix à des épreuves sportives internationales a permis d'attester de l'ambition d'une politique sportive au service du plus grand nombre.

Celle-ci s'appuie sur des manifestations sportives d'exception qui suscitent tout autant l'engouement des spectateurs que l'envie des jeunes de découvrir ces disciplines sportives.

Le Territoire du Pays d'Aix souhaite soutenir en 2022 deux événements sportifs majeurs : l'Open Pays d'Aix Cepac et l'Ironman Pays d'Aix-en-Provence.

L'Open Pays d'Aix Cepac :

La 9ème édition de l'Open Pays d'Aix Cepac est un tournoi de tennis de niveau international classé ATP Challenger 125 qui se déroulera du 2 au 8 mai 2022.

En 2022, il sera doté d'un prix de 134.920 € (cent trente-quatre mille neuf cents vingt euros) et sera en mesure d'attirer des joueurs classés à partir de la 50ème place mondiale.

Il sera organisé, par la société sportive AB2M, au Country Club Aixois, qui possède les installations suffisantes pour accueillir cette compétition de haut niveau dans le respect des contraintes de la Fédération Française de Tennis (FFT) et mener une opération très aboutie de relations publiques.

Quelques chiffres :

- 40 juges de lignes, 50 ramasseurs de balles, 5 arbitres de chaises, 32 joueurs de simple, 16 équipes de double, 24 joueurs en qualifications et 10 personnes dédiées à l'entretien des courts en terre battue;
- 2700 places assises sur le court central (tribunes gratuites et places de loges VIP) ;
- 350 nuitées réservées pour l'accueil des joueurs et des officiels, 3 sites de restauration ;
- un village VIP de 500 m², une zone commerciale de 150 m².

Par son nom « Open Pays d'Aix Cepac » et son logo, ce tournoi est très étroitement associé à l'image du Territoire du Pays d'Aix et le succès des huit premières éditions l'encourage à poursuivre des actions de communication liées à cet événement.

Le succès de cette rencontre sportive dépend très largement de son audience dans les médias classiques, presses écrite et audiovisuelle. AB2M mettra en place un plan média important :

- programme officiel, gazettes, flyers, affichage sur les réseaux Muppy et Decaux de la ville d'Aix-en-Provence, sur les bus de la ville, les Diablines, chez les commerçants, dans les clubs de tennis de la Ligue et dans les parkings de la ville.
- pour ce qui concerne la presse écrite locale, un partenariat sera conclu avec la Provence, partenaire officiel et pour la presse spécialisée avec Grand Chelem, Tennis Info (FFT), Tennis Magazine.
- pour les radios, ce sont Nostalgie, Radio Star, NRJ, Chéri FM et France Bleu, pour assurer la promotion en amont et couvrir la compétition,
- en ce qui concerne la TV, diffusion dans le monde entier des matchs en direct avec la chaîne de live streaming, en partenariat avec l'ATP Tour, diffusion des 1/2 finales et finales en direct sur BEin sport. Au niveau local, les chaînes France 3 et BMF Marseille couvriront l'événement,
- pour l'internet avec le développement du site : www.opendupaysdaix.com,
- réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram,
- Une application digitale dédiée.

L'Ironman Pays d'Aix-en-Provence :

La Communauté du Pays d'Aix, puis le Territoire du Pays d'Aix, ont déjà soutenu les dix premières éditions de l'«Ironman 70.3 du Pays d'Aix» et de «l'Ironkids du Pays d'Aix» entre 2011 et 2021.

La société Ironman France organisera ainsi, le 22 mai 2022, la onzième édition de «l'Ironman Pays d'Aix-en-Provence», comprenant deux épreuves de niveau international, au même titre que d'autres triathlons Ironman organisés en France : un Ironman 70.3, dit « half » et un Ironman, dit « full ».

La société Ironman France organisera également l'Ironkids du Pays d'Aix le samedi 21 mai 2022, épreuve sportive de course à pied, qui se déroulera sur le Cours Mirabeau. Cette épreuve réservée aux enfants leur donnera l'occasion de fouler le parcours des 2 « Ironman » et de franchir la même "Finishline" que les athlètes engagés le lendemain.

Quelques chiffres de l'édition 2021 permettent de constater l'impact de cette manifestation sur le Territoire :

- 1095 athlètes inscrits (87% d'athlètes hommes et 13% d'athlètes femmes), 30% font leur premier IRONMAN
- 36 nationalités représentées (France, Royaume-Uni, Suisse, Italie, Allemagne, Belgique...),
- plus de 1000 volontaires assurant le succès de l'événement.

Les retombées médiatiques :

- 8 médias différents accrédités ;
- Presse écrite : parutions dans Midi Libre, Tri247, SudOuest, Charente Libre ;
- Presse spécialisée : parutions dans la presse spécialisée Trimag, Trimax, Triathlete Magazine et l'Equipe ;
- Presse web : Facebook (572.075 personnes atteintes), parution dans la presse spécialisée Trimax

Hebdo, Trimag, Triathlete Magazine, Trimes, Blog d'athlètes sous forme de communiqué de presse ou de récit de course ;

- TV : 26 minutes sur la chaîne l'Equipe ;

Les retombées touristiques :

- 45% des athlètes ont séjourné à l'hôtel, soit 493 athlètes ;
- 28% des athlètes sont restés 3 nuits, 30% 2 nuits, 20% une nuit et 22% 4 nuits ou plus ;
- 25% des athlètes sont venus seuls, 37% avec une personne, 13% avec deux accompagnants, 12% avec trois accompagnants, 13% sont venus à quatre ou plus
- 96% des athlètes sont satisfaits de la ville d'Aix-en-Provence.

- la dépense moyenne par athlète s'élève à 105€ par nuit (ce chiffre ne comprend pas le logement pour les accompagnateurs ne logeant pas avec les athlètes) ;

Au total, l'impact économique en matière de logement est de 329.385 €.

L'impact économique en matière de restauration, souvenirs et loisirs est de 492 240 €.

L'Ironman 70.3 Pays d'Aix-en-Provence en 2022 comptera jusqu'à 2.500 athlètes inscrits et se déroulera de la façon suivante :

- une épreuve de natation (1,9 km) sur le lac de Peyrolles-en-Provence,
- une épreuve de cyclisme (90 km) permettant aux athlètes de traverser plusieurs communes du Territoire du Pays d'Aix avec une arrivée à Aix-en-Provence,
- une épreuve de course à pied (21,1 km) qui s'achèvera sur le cours Mirabeau à Aix-en-Provence.

L'Ironman Pays d'Aix-en-Provence en 2022 comptera jusqu'à 2.000 athlètes inscrits et se déroulera suivant le même parcours que le « half » de la façon suivante :

- une épreuve de natation (3,8 km),
- une épreuve de cyclisme (182 km),
- une épreuve de course à pied (42 km).

A l'occasion de cette 11ème édition, l'organisateur souhaite mettre en valeur le Territoire du Pays d'Aix par la mise en avant d'une dizaine de commerces/hôtels auprès des athlètes et par l'augmentation de l'ancrage économique au niveau local en choisissant des prestataires de services et de produits issus de la région.

A l'issue des deux événements, les organisateurs s'engagent à fournir au Territoire du Pays d'Aix un bilan de l'organisation et des retombées médiatiques, touristiques et économiques sur le territoire.

Au regard de la promotion du territoire, des retombées économiques, et de la valorisation du sport de haut niveau qu'apportent ces deux grandes manifestations, le Territoire du Pays d'Aix souhaite poursuivre son soutien à leurs organisations en concluant des marchés à procédure adaptée de prestations de services en 2022 pour des montants prévisionnels estimés à : 135.000 € TTC pour l'Open Pays d'Aix Cepac et 75.000 € TTC pour l'Ironman Pays d'Aix-en-Provence.

Il convient de noter que la Métropole Aix-Marseille-Provence contribuera aux achats des prestations de service dans le cadre du marché relatif à l'Ironman à hauteur de 15.000 € TTC.

Il convient de préciser que, par dérogation aux dispositions prévues par le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G) et dans le cas d'une annulation de la manifestation pour cause de crise sanitaire liée à une reprise du COVID-19 ou tout autre événement majeur non prévisible, le marché pourra être résilié de fait par le Pays d'Aix sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le titulaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Culture et Sports du 15 février 2022.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'organisation des manifestations Open Pays d'Aix Cepac et Ironman Pays d'Aix-en-Provence en 2022 sur le Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Est approuvé le lancement de marchés à procédure adaptée de prestations de services en 2022 pour des montants prévisionnels estimés à : 135.000 € TTC pour l'Open Pays d'Aix Cepac et 75.000 € TTC pour l'Ironman Pays d'Aix-en-Provence.

Article 3 :

Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer l'ensemble des documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix 2022 en section de fonctionnement : Chapitre 011 / Nature 611/ Fonction 326.

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Poursuite de la mise en oeuvre de la politique sportive du Territoire du Pays d'Aix - Événements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2022 – Open Pays d'Aix Cepac et Ironman du Pays d'Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	51
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Pour	51
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le **09 MARS 2022**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220303-2022_CT2_025-DE
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022